

Monsieur Jean-Paul SERVAIS  
Président  
de la FSMA  
12-14, rue du Congrès

1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 25 avril 2018

Monsieur le Président,

Le Conseil supérieur a pris connaissance de la publication de l'avis 2018/02 du Conseil de l'Institut des réviseurs d'entreprises du 27 février 2018 relatif à la révision de la norme spécifique du 8 octobre 2010 relative à la mission de collaboration au contrôle prudentiel applicable aux réviseurs d'entreprises agréés.

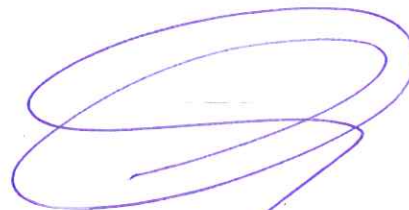
Un des éléments à la base de la révision de la norme spécifique de 2010 serait l'adoption par la Banque nationale de Belgique de la circulaire du 9 juin 2017 relative à la mission de collaboration des commissaires agréés.

C'est avec grand plaisir que le Conseil supérieur accueille cette initiative dans la mesure où la norme spécifique est antérieure à la réforme dite « Twin Peaks » (finalisée en 2011) et que de nombreux changements législatifs, réglementaires et normatifs sont intervenus depuis l'adoption de cette norme de 2010.

Dans la mesure où le champ d'application de l'actuelle norme spécifique de 2010 couvre en partie des domaines relevant de la FSMA, le Conseil supérieur sera attentif à la nécessité de l'adoption de deux normes, l'une relative à la mission de collaboration au contrôle prudentiel applicable aux réviseurs d'entreprises agréés par la BNB, l'autre relative à la mission de collaboration au contrôle prudentiel applicable aux réviseurs d'entreprises agréés par la FSMA. Ceci ne semble cependant pas résulter de l'avis publié par le Conseil de l'IRE.

Le Conseil supérieur se tient à votre disposition pour tout échange de vues à propos de ce projet de révision de la norme spécifique avant la transmission du projet de norme pour approbation.

Dans l'attente de vous lire, je reste à votre disposition pour toute information complémentaire que vous souhaiteriez obtenir à propos de ce dossier et vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Jean-Marc DELPORTE

Président